

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3860**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Intervention sociale option intervenants spécialisés dans le domaine de la surdité (langue des signes)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université d'Aix-Marseille I

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels peuvent apporter directement, en tant qu'interfaces ou médiateurs de communication, employés notamment par les associations de familles d'enfant sourds (URAPEDA), une aide à la population sourde pour faciliter leur vie sociale : rendre possible leur accès à l'éducation, la formation professionnelle. Leurs activités sont multiples : traduction, interprétariat, prise de notes pour les étudiants sourds par exemple, préceptorat, codage, aide aux démarches administratives, à l'insertion professionnelle, recours à la justice, à l'assistance médicale... Ils interviennent dans les entreprises où travaillent des sourds pour améliorer leur communication avec leur milieu de travail.

Un décret de 1988 organise l'embauche d'interprètes en langue des signes dans les écoles, collèges, lycées, lycées professionnels et universités.

Les collectivités locales et les services publics (hôpitaux, tribunaux) font aussi appel à des interprètes de langue des signes.

Les nouvelles technologies ouvrent de nombreuses perspectives dans le domaine de la prise en charge de la surdité. Les activités de conception multimédia : création de sites, réalisation de films, de documents à visée pédagogique ou ludique bilingues (accompagnées d'une version en langue des signes incrustée par exemple) et de sous-titrages appelées à se développer. Enfin, le développement de services à distance par analyse automatique des signes et interface assurée par agents virtuels (avatars) 3D sont en constant développement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Assistant spécialisé
- Interprète en langue des signes

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1201 : Action sociale

E1108 : Traduction, interprétariat

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Linguistique générale : langue et langage, linguistique descriptive (variété des langues, universaux) ; sociolinguistique : langage et société, variété des usages, politiques linguistiques, situation des minorités linguistiques ; énonciation et approches linguistique des interactions verbales, multimodalité
- Sémiologie : Sémiologie générale appliquée à l'approche des langues de signes ; déficits et remèdes dans le domaine du langage et de la surdité
- Psycholinguistique et surdité :
- Langue des signes française : initiation ; perfectionnement

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.up.univ-mrs.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :